***Sautron petanque***

***Association affiliée à la Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal***

Rue de la Forêt 44880 SAUTRON contact : 0627214167

**REGLEMENT INTERIEUR**

***Sautron Pétanque*** est une association régie par des statuts élaborés selon la loi de 1901.

Elle est dirigée par des membres élus pour 2 ans par les licenciés lors de l’Assemblée Générale annuelle qui a lieu en octobre ou novembre.

Le nombre d’élus au ***Bureau*** doit être d’un minimum de 3 personnes (Président, Secrétaire, Trésorier) et d’un maximum de 9 personnes.

Le bureau a pour mission d’organiser la vie du Club (concours officiels et internes, entraînements, aménagements des locaux…) et d’en préserver l’esprit qui se veut convivial et constructif.

Les membres du bureau sont chargés en outre de faire appliquer les décisions prises lors des réunions de celui-ci.

***Les licenciés***

Toute nouvelle **adhésion** au Club devra être validée par la majorité des membres du bureau. Aucune demande de licence ne sera envoyée au Comité départemental sans les documents nécessaires, notamment formulaire ou certificat médical et versement du prix de la licence, défini en Assemblée générale.

En cas de faute grave, de comportement inapproprié, de parole insultante, lors des concours ou lors des entraînements, le bureau, après examen des faits, a la possibilité de donner des avertissements voire de prendre des **sanctions** envers le ou les joueurs concernés, de l’exclusion temporaire à l’exclusion définitive.

Tout joueur qui se verrait infliger une amende par la commission de discipline du Comité départemental devra la régler, sans que le Club ne puisse être tenu pour responsable.

Chacun a la possibilité de s’inscrire dans une des commissions (commission sportive, commission achats…) mises en place pour le bon fonctionnement du Club.

***Vie du club***

Les **entraînements** se déroulent tous les lundis, mercredis, jeudis, vendredis et samedis.

Les mardis, les terrains sont réservés à l’association des retraités de Sautron.

Afin de mieux se connaître, de favoriser les relations et d’assurer la formation des joueurs moins expérimentés, les parties dites « à la mêlée », les équipes étant constituées au hasard, seront privilégiées. L’important est que chacun puisse jouer et progresser.

Afin de vivre dans une bonne entente, chaque licencié, dans la mesure de ses moyens, se doit de participer à la vie du Club et d’apporter son aide dans les **tâches à effectuer** : tenue du bar, traçage des terrains, table de marque, collecte de lots pour tombola, nettoyage, rangement…

***Compétition***

La vocation du Club est de favoriser la compétition. Les joueurs doivent notamment être placés dans les meilleures conditions pour représenter le Club du mieux possible et pour obtenir de bons résultats dans les différents championnats.

Des **managers** sont désignés par le Bureau pour constituer les équipes dans les compétitions entre clubs (Coupe de France, Coupe de district, Championnat des clubs), et pour les accompagner. Un joueur sélectionné pour la Coupe de France ne peut participer à la Coupe de district.

Le Club s’efforcera, en fonction de ses moyens financiers, de prendre en charge les frais d’inscription et les frais de déplacement aux championnats, suivant la fiche remise au trésorier.

Tout joueur désirant participer à un championnat devra acquérir la **tenue officielle** du Club.

Avec **Sautron Pétanque**, progressons ensemble et obtenons de bons résultats en compétition.

Fait et approuvé, Sautron le 11 octobre 2021

La Présidente, Le Secrétaire,